Image not found or type unknown

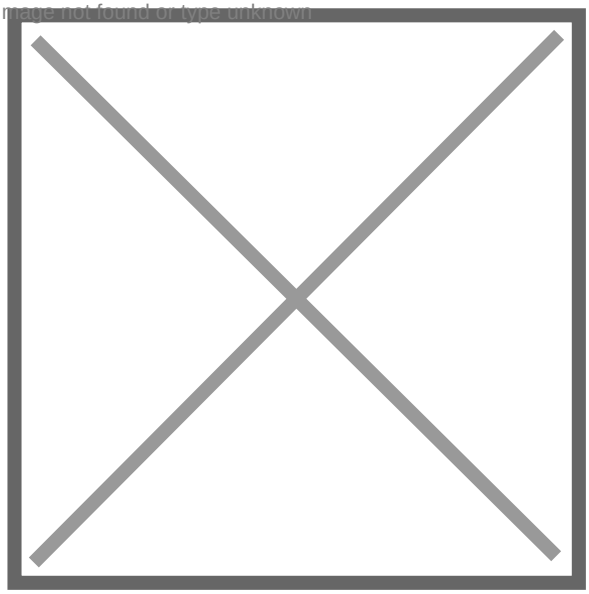

Résidence en France de part un seul parent

Par **jeveuxcomprendre**, le **08/01/2016** à **23:14**

Bonjour,

j'ai 34 ans, et je suis revenue en France pour une année d'études.
Celle-ci arrivant à sa fin en février 2016, je souhaite savoir si je peux enclencher une procédure de demande de titre de séjour en France de part le fait que ma maman (mon seul parent restant), est mariée à une homme qui n'est pas français mais qui a un permis de résidence en France.
Ma maman vit ici depuis plus de 10 ans, elle n'est pas française mais à son titre de séjour, car régularisé depuis moins de 3 ans.
Etant mon seul parent restant et moi son seul enfant, je voudrais rester auprès d'elle.

Je souhaite recevoir votre aide si vous avez des informations relatives à des cas similaires.

Bien cordialement.

Par **amajuris**, le **09/01/2016** à **10:19**

bonjour,
le fait que votre mère vit en france avec un titre de séjour régulier ne vous permet pas d'obtenir automatiquement une carte de séjour vie privée et familiale.
vous devriez vous renseigner soit à votre préfecture ou dans un consulat de france en indiquant les attaches familiales que vous avez en france.
salutations

Par **jeveuxcomprendre**, le **09/01/2016** à **21:32**

Bonsoir,

je vous remercie amatjuris pour votre réponse.
je vais me rapprocher de la préfecture.

bonne soirée.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés